

ENSEMBLE
POUR NOURRIR
ET FAIRE GRANDIR LA CAPITALE-
NATIONALE-
CÔTE-NORD

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2021-2022



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

Charlevoix-Est

Photo: Jonathan Robert

Table des matières



Mot du président ----- **3**



Vie démocratique ----- **4**



Développement régional ----- **7**



Les spécialités ----- **11**

Éleveurs de porcs ----- 11

Les producteurs de lait ----- 14

Les producteurs de bovin ----- 18

La relève ----- 20



Mot du président

Chers productrices et producteurs de Charlevoix-Est,

L'année 2021-2022 a été marquée par la reprise des activités en présentiel. Enfin, nous avons pu échanger sur les enjeux agricoles qui nous préoccupaient et se retrouver entre agricultrices et agriculteurs. Briser l'isolement, c'est essentiel en agriculture. On a trop souvent l'impression d'être seuls avec nos problèmes. Pourtant, quand on se regroupe, on se rend compte que nous avons souvent des réalités semblables nous forçant à intervenir pour améliorer notre sort. La hausse des coûts des intrants, l'incertitude économique, sont des enjeux sur lesquels nous avons dû réagir afin de maintenir nos marges de manœuvre. L'arrivée de notre travailleuse de rang a aussi marqué la dernière année. Elle a été très présente sur le territoire afin de se faire connaître tant auprès des producteurs et productrices qu'auprès des intervenants. Finalement, comment ne pas souligner la belle initiative : « le projet Acropole ». Ainsi, la MRC de Charlevoix-Est en collaboration avec le MAPAQ, le réseau Agriconseils et l'UPA travaillent activement au maintien des entreprises agricoles de notre communauté. Je tiens finalement à remercier sincèrement les administrateurs pour leur implication.

Michel Dufour, président

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022

M. Michel Dufour	Président
M. Bernard Néron	Vice-Président
M. Rémy Gauthier	Principale production porc- Secrétaire-trésorier
M. Adrien Papin	Autre production végétale
M. Alain Fortin	Autre production animale
M. André Tremblay	Principale production bovin
M ^{me} France Lavoie	Agricultrice
M. Sylvain Tremblay	Administrateur territorial, La Malbaie
M. Mathieu Pilote	Relève
M. Sylvain Pilote	Administrateur territorial, Saint-Irénée
M. Jean-Marc Lavoie	Ferme de petite taille
M. Joachim Dufour	MRC Charlevoix-Est
M. Jean-Yves Gauthier	MRC Charlevoix-Est
M ^{me} Céline Dufour	Secrétaire

Nous remercions M^{me} France Lavoie et M. Rémy Gauthier pour leur implication comme administrateurs au cours des dernières années.



Vie démocratique



DOSSIERS ET ORIENTATIONS 2021-2022

L'UPA de Charlevoix-Est compte 68 fermes et 102 producteurs et productrices agricoles. Au cours de la dernière année, le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises. Les principaux dossiers qui ont été discutés sont la protection du territoire agricole, l'avenir de l'UPA locale, le transfert d'entreprises agricoles, les élections municipales, les services d'abattage de proximité et les services et programmes de la Financière agricole du Québec (FADQ).

ACCUEIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS

M. André Tremblay et M. Jean-Marc Lavoie ont été respectivement responsables de l'accueil des nouveaux producteurs. Chaque nouveau producteur est rencontré par le responsable ou par un administrateur de l'UPA de Charlevoix-Est. On les informe des services offerts par l'UPA, les dossiers défendus et on répond aux questions sur les sujets d'intérêt.

Au cours de la dernière année, six (6) nouveaux producteurs ou productrices agricoles ont débuté la production sur notre territoire

SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

Cette année, le conseil d'administration de l'UPA locale a décidé de soutenir financièrement le travail de Madame Myriam Lachance, travailleuse de rang pour la région de la Capitale-Nationale-Côte-Nord pour un montant de 2500 \$. Ce montant permettra d'assurer le maintien de la ressource afin d'offrir un service gratuit aux productrices et producteurs agricoles de la région.





Vie démocratique

VERS GRIS MOISSONNEURS

L'invasion de vers gris moissonneurs s'est poursuivie encore cette année. Comme la FADQ considère que les dommages causés par le vers gris ne peuvent être couverts de façon systématique, année après année, l'UPA de Charlevoix-Est a demandé à la Confédération de faire des représentations auprès de la FADQ afin que la couverture des dommages associés au vers gris moissonneur devienne récurrente avec l'assurance-récolte tant que des moyens de luttés soient efficaces. Un projet d'acquisition et de transfert de connaissance sur le vers gris moissonneur dans les prairies du Québec est actuellement en cours avec le Centre de recherche sur les grains (CEROM). La FADQ a pour l'instant maintenu sa décision.

PESTICIDES

L'UPA de Charlevoix-Est a demandé à l'Union de faire des représentations auprès du ministère de l'Environnement et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation afin que la réglementation liée à l'utilisation des pesticides en zone agricole soit exclusivement de juridiction provinciale. L'Union est actuellement en représentation à ce sujet.



MOTONEIGES

Lors de la dernière saison hivernale, l'UPA locale a fourni des affiches créées par la Fédération, en lien avec les dégâts causés par le passage des motoneiges sur les terres agricoles afin de sensibiliser les motoneigistes à demeurer sur les sentiers. 24 affiches ont été installées par les producteurs de Charlevoix-Est pour inviter les motoneigistes à respecter les sentiers balisés.



Vie démocratique

SOUTIEN À LA COMMUNAUTÉ

L'UPA de Charlevoix-Est a remis un montant de 3000 \$ au Service d'Aide Communautaire de Charlevoix-Est. Cet organisme a utilisé ce don pour la fabrication de paniers de Noël en utilisant des produits frais de nos producteurs et productrices (viandes et légumes).

RELÈVE AGRICOLE

À l'occasion de l'événement bière et saucisses organisé par l'association de la Relève agricole régionale tenue au Grand Marché de Québec, l'UPA de Charlevoix-Est a contribué à la hauteur de 500 \$ à l'évènement en plus d'assurer la présence d'administrateurs.

PAYS'ART

Dans le cadre du projet Pays'Art de la MRC de Charlevoix-Est, l'UPA locale a contribué à son financement pour un montant de 500 \$. Rappelons que Pays'Art est un circuit agrotouristique qui permet de découvrir les paysages agricoles de la région et les entreprises qui les entretiennent. Par le biais de Pays'Art, des installations artistiques éphémères et originales sont créées spécialement pour chacune des entreprises agricoles.

AVIS DÉPOSÉS À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

Au cours de la dernière année, deux (2) avis ont été transmis à la CPTAQ. Ces demandes visaient à réaliser des travaux d'enrochement sur la rivière Port-au-Persil de St-Siméon et à la réfection du Chemin des Loisirs à La Malbaie. Après analyse de ces dossiers par l'UPA locale, la Fédération de l'UPA ne s'est pas opposée à ces deux demandes présentées par le ministère des transports du Québec.

AUTRES REPRÉSENTATIONS

- Participation aux rencontres des Organismes de bassins versants;
- Participation aux rencontres du PDZA.



ACROPOLE

En concertation avec la MRC de Charlevoix-Est, le Réseau Agriconseils et le MAPAQ, L'UPA de Charlevoix-Est a contribué au déploiement du projet Acropole, projet de mobilisation visant la planification de l'avenir des entreprises agricoles du territoire. Ainsi 32 fermes ont été ciblées et invitées à participer à des rencontres d'information afin de réfléchir et ultimement à entreprendre des démarches de transfert.





ENTENTE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA VILLE DE LÉVIS 2020-2022

L'entente sectorielle 2020-2022 s'est poursuivie encore cette année. Une troisième entente 2023-2025 devrait également voir le jour. Avec un budget de 1,6 M \$ sur trois ans, les partenaires signataires de l'Entente sectorielle continuent la réalisation de nombreux projets dont voici un résumé :

1) Remise en production des terres agricoles inexploitées

- Reconduction du Programme d'aide financière 2022 - Incitatif à la remise en production des terres agricoles inexploitées avec 11 demandes de projets reçues sur 5 MRC différentes.

2) Développement des marchés

- Consolidation de partenariat chez les détaillants en alimentation, restaurants et hôtels pour favoriser le positionnement des produits régionaux;
- Reconduction du Programme d'aide financière offert pour soutenir les marchés publics et les circuits agrotouristiques : 16 marchés publics dont 7 de notre territoire et trois circuits courts en ont bénéficié;
- Consolidation du projet Les Petits ambassadeurs ayant pour but la promotion de l'agriculture et ses produits auprès des services de garde éducatifs.

3) Relève entrepreneuriale et main-d'œuvre

- Consolidation des activités du Camp d'entraînement agricole à Sainte-Anne-de-Beaupré et sur des sites satellites;
- Soutien au financement de la travailleuse de rang;
- Maintien de l'ARTERRE afin de favoriser le démarrage et le transfert d'entreprises agricoles;
- Sur les traces de Louis Hébert;
- La Voie agricole.



LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

La MRC de Charlevoix-Est en collaboration avec les intervenants du milieu a poursuivi la mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole.

1) **Projet Je Mange Local**

- Activité « *Les Chefs Présentent : Menus festifs pour manger local* », une initiative visant à proposer aux citoyens des recettes et menus élaborés par des chefs de la région en utilisant des produits locaux, à l'occasion des Fêtes;
- Activité « *Viens Vendre Ta Salade* », au printemps 2022, permettant des maillages entre producteurs ou agrotransformateurs et restaurateurs, afin d'inciter les restaurateurs à ajouter des produits de Charlevoix-Est à leur menu, et à mieux connaître les possibilités offertes sur le territoire;
- Publication du dépliant « Je mange local dans Charlevoix-Est », lequel est distribué dans plusieurs points stratégiques du territoire;
- Achat de publicité pour « *Je mange local* » dans le magazine Destination Charlevoix, distribué en début de saison touristique dans plusieurs régions externes à Charlevoix;
- Mise en place d'étiquettes identifiant les produits issus de Charlevoix-Est dans les épiceries et points de vente où l'on retrouve des produits de Charlevoix-Est.



2) Projet Maturin

- Le projet Maturin Charlevoix est un projet entre la MRC de Charlevoix et celle de Charlevoix-Est. Ce projet a été lancé officiellement en septembre 2022, mais la plate-forme a démarré ses activités en 2021. L'objectif visé par ce projet est d'offrir aux producteurs et agrotransformateurs de Charlevoix la possibilité de vendre leurs produits en ligne à l'extérieur de la région, augmentant ainsi leur potentiel de développement. La valeur ajoutée de ce projet réside dans le fait que le transport des produits à partir d'un point de chute situé dans Charlevoix est offerte aux producteurs, qui peuvent expédier à leur convenance un volume de produits qui sera mis en inventaire à Longueuil dans l'entrepôt de Maturin, pour ensuite être vendus et livrés chez les clients par leurs services.

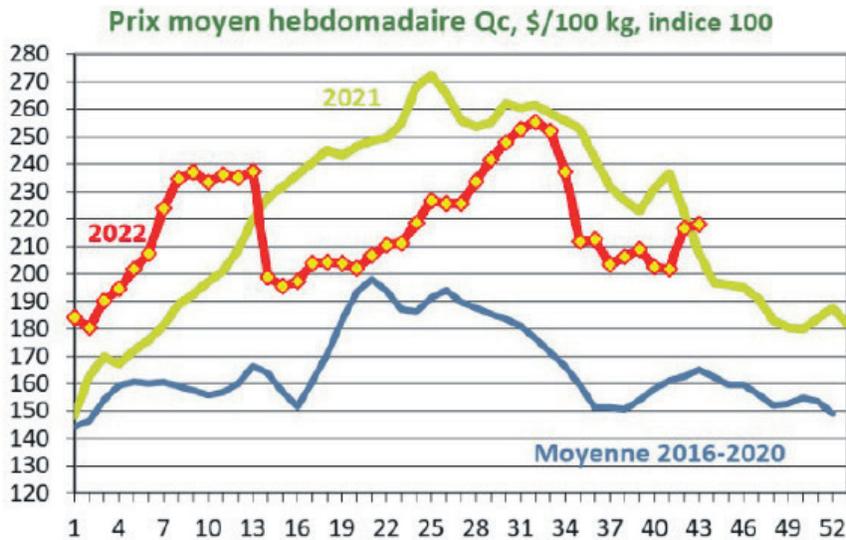
3) Accompagnement de projets de démarrage d'entreprises

- L'orientation 5 « Favoriser la mise en marché des produits régionaux et l'accroissement des points de vente locaux » du PDZA permet aux différents projets agricoles de prendre racine dans le paysage agricole de notre MRC. En ce sens, plusieurs promoteurs ont fait affaire avec les services de Mission Développement Charlevoix pour de l'accompagnement individuel dans le cadre de différents projets de lancement, d'expansion ou de diversification d'entreprises agricoles de toute nature.



Les spécialités

LES ÉLEVEURS DE PORCS



Source : Écho-PORC, Volume 23, numéro 28, CDPQ, 31 octobre 2022

Prix du porc et mise en marché

La dernière année est, sans l'ombre d'un doute, atypique côté prix et contexte de mise en marché des porcs. Après avoir terminé l'année 2021 avec une baisse significative du prix du porc qui a ramené la moyenne annuelle tout juste au-dessus du revenu stabilisé par le programme ASRA (242,89 \$/100 kg vs 239,43 \$/100 kg de revenu stabilisé ajusté en 2021), le prix payé aux éleveurs a remonté plus rapidement qu'à l'habitude en début d'année 2022 pour atteindre des niveaux rarement vus en hiver. À noter qu'à défaut d'avoir obtenu une compensation d'ASRA, les éleveurs ont dû payer, en 2021, une contribution (prime) de 4,19 \$/100 kg pour le porc à l'engrais et de 54,50 \$/truite pour le porcelet.



Les spécialités

Les acheteurs signataires de la Convention de mise en marché des porcs ont toutefois exigé qu'une diminution du prix substantielle leur soit accordée à défaut de laquelle ils auraient procédé conjointement à une diminution significative de leurs approvisionnements en porcs du Québec (environ 1 M de porcs annuellement). Une diminution de 40 \$/100 kg a été négociée sur la base réductions de marges brutes chez les transformateurs constatées selon certains indicateurs et s'est appliquée du 4 avril au 14 octobre 2022. Heureusement, les hauts prix de l'été ont permis de diminuer l'impact de cette mesure appliquée en période de très hauts coûts de production. De plus, la FADQ s'est engagée à soutenir les éleveurs dans cette situation inhabituelle en reconnaissant cette baisse de prix pour l'application du programme ASRA.

N'oublions pas non plus que l'entreprise Olymel a été autorisée par la RMAAQ à réduire ses approvisionnements de 530 000 porcs de proximité (communément appelé Porcs Qualité Québec produits majoritairement par des éleveurs indépendants) sans être obligée d'arrêter la totalité de ses importations de porcs de l'Ontario au préalable. Cette diminution a commencé à s'appliquer au 28 février 2022 et les porcs du Québec excédentaires doivent être exportés en Ontario, dans l'Ouest canadien ou aux États-Unis aux frais des éleveurs (collectivement assumés par l'entremise du pool de mise en marché). Les Éleveurs de porcs du Québec ne possèdent actuellement pas les outils règlementaires pour réduire équitablement et arrimer l'offre de porcs à la capacité d'abattage des abattoirs québécois.

Rappelons également que la Convention de mise en marché des porcs du Québec fait l'objet actuellement de négociations entre les parties (échue depuis le 29 avril 2022 et renouvelée automatiquement pour une période d'un an). Des différends, surtout en ce qui concerne la formule de prix, n'ont pas permis encore d'arriver à une entente.



Les spécialités

Cohabitation et protection des élevages

La production porcine, malgré son importance pour nourrir sainement la population du Québec et d'ailleurs et son apport pour l'économie québécoise, comporte évidemment certains désagréments surtout liés aux odeurs émises. Tout d'abord, les groupes régionaux des Éleveurs de porcs de la Beauce et des Deux Rives ont respectivement adopté des politiques d'accompagnement des nouveaux projets porcins pour soutenir les éleveurs et favoriser la concertation avec le milieu et l'acceptabilité sociale. Tout éleveur est invité à contacter son association régionale pour obtenir ce genre de soutien.

La gestion des carcasses d'animaux morts à la ferme fait partie également de cet enjeu de cohabitation. Le gouvernement du Québec a alloué un budget à un programme pilote de soutien pour la gestion des carcasses (équipement réfrigérant, compostage, écrans visuels, etc.). *Le Programme d'aide financière visant l'amélioration de la gestion des porcs morts à la ferme* est piloté par les Éleveurs de porcs du Québec qui ont lancé deux appels de projets au courant de l'été 2022.

Peste porcine africaine

La peste porcine africaine occupe toujours une place de choix dans les priorités du secteur porcine au cours de la dernière année. Pendant que la maladie fait malheureusement du chemin ailleurs sur la planète, les intervenants de l'industrie porcine nord-américaine collaborent afin de prévenir son entrée sur le continent (surveillance des bagages des voyageurs aux aéroports, renforcement des mesures de contrôle des ingrédients pour l'alimentation porcine, etc.) et préparer un protocole d'intervention advenant une contamination (ententes de zonage avec les principaux partenaires commerciaux, compartimentation, etc.).



Les spécialités

LES PRODUCTEURS DE LAIT

Suivis des mesures d'ajustement de la production

- Deux ajustements de quota ont été faits au cours des 12 derniers mois, soit une baisse de 1 % en décembre 2021 et une hausse de 2 % au 1^{er} avril 2022.
- Pour l'automne 2021, une journée additionnelle pour les mois de juin, juillet, août et octobre. Deux jours supplémentaires pour septembre et novembre. Une journée a également été ajoutée pour mars, avril, mai et juin 2022.
- Réduction de la flexibilité du quota qui passe de -30 à -15 jours au 1^{er} août 2022 faisant suite à la décision prise par les provinces de P5 en août 2019.
- Effectif depuis janvier 2020, le quota non négociable relatif aux cas de force majeure est révisé aux six mois. Le pourcentage qui était à 0,90 % a été ajusté à 1 % à compter de juillet 2022. Ce pourcentage de quota provient des fermes du Québec qui bénéficient de la protection de quota et qui loue leur quota aux PLQ. Ce quota est redistribué à l'ensemble des producteurs sous forme de pourcentage de production additionnel.

Hausse du prix du lait le 1^{er} février 2022 et 1^{er} septembre 2022

- La Commission canadienne du lait (CCL) a accordé, un ajustement de prix de 8.4 % pour les classes 1 à 4. L'ajustement s'est fait au 1^{er} février 2022 et l'impact sur le revenu moyen des producteurs est estimé à 6.31 \$ pour un hectolitre moyen.
- Le 21 juin 2022, la CCL a annoncé un ajustement de 2,5 %. Les coûts associés aux aliments pour animaux, à l'énergie et aux engrais et ont augmenté de 22 %, de 55 % et de 45 % respectivement depuis août 2021. L'automne prochain, lors de l'examen régulier des prix, le rajustement du 1^{er} septembre 2022 sera déduit de tout rajustement pour le 1^{er} février 2023.
- L'ajustement sera effectif le 1^{er} septembre 2022 et l'impact sur le revenu moyen est estimé à 1,92 \$ pour un hectolitre.



Les spécialités

Programme indemnisation AECG et PTPGP

Les producteurs de lait canadiens bénéficient d'une indemnisation pour les pertes financières reliées à l'Accord économique et commercial global avec l'Union européenne (AECG) ainsi que pour l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP). Les paiements versés cette année ont été calculés selon le quota détenu par chaque producteur au 31 octobre 2021. Les producteurs de lait du Québec ont reçu environ 447,61 \$ par kilo de matière grasse du quota détenu. Un autre versement semblable est prévu pour l'année 2022-2023, selon le quota détenu d'octobre 2022.

Accords commerciaux ACEUM

Les Producteurs de lait du Canada continueront de travailler en collaboration avec le gouvernement du Canada. Plusieurs promesses ont été faites par le gouvernement du Canada en matière de compensation pour l'ACEUM. Rappelons que cet accord, entre autres, donne un accès additionnel au marché canadien de 100 000 tonnes de produits laitiers, soit 3,9 % de la production canadienne. Le premier ministre s'est engagé dans sa plateforme électorale à assurer une indemnisation juste et complète aux producteurs de lait.

Dans le Budget 2022, il est mentionné qu'« en collaboration avec des représentants du secteur, le gouvernement annoncera une indemnisation complète et équitable pour le secteur soumis à la gestion de l'offre dans le contexte du nouvel ALENA dans la mise à jour économique et budgétaire de l'automne 2022 ».



Les spécialités

Le nouveau programme d'aide au démarrage est en vigueur

Le nouveau programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières est entré en vigueur le 4 août 2021. Le quota prêté par le programme sont passés de 16 kg à 20 kg. Pour les entreprises qui le souhaitent, une quantité supplémentaire de 10 kg peut être faite en achat prioritaire en sus du 20 kg de prêt. Le remboursement débute encore à la 11^e année de prêt. La période de dépôt de projets est ouverte jusqu'au 31 octobre de chaque année.

Notons qu'aucune entreprise laitière de Capitale-Nationale-Côte-Nord n'a déposé sa candidature en 2021.

Mise minimum SCVQ passe de 6 à 7 kg

Pour les producteurs détenant moins de 70 kg, la quantité maximale permise lors d'une offre d'achat au SCVQ, passe de 6 à 7 kg.

Code de pratique

La consultation pour la mise à jour du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers s'est terminée le 27 janvier. Un total de 5 884 personnes qui y ont participé dont la majorité provenait du Québec. Au total, 2 312 producteurs de lait ont émis des commentaires dont 1 667 du Québec.

Les modifications proposées sont axées sur le logement des animaux, mettant l'accent sur la liberté de mouvement, la formation des employés et leur connaissance des procédures à appliquer à la ferme, la gestion de la douleur dans de nombreuses procédures et interventions ainsi que l'implication des médecins vétérinaires dans plusieurs exigences.

La prochaine étape du travail de révision comprend l'analyse, par le comité d'élaboration du Code, de tous les apports et opinions recueillis durant la période de commentaires publics.



Les spécialités

Testage des réservoirs - LEUCOSE

Dans le but de détecter la présence de leucose dans les élevages du Québec, une nouvelle ronde de testage des réservoirs de lait a été faite ce printemps. La dernière ayant eu lieu en 2017, les PLQ s'étaient engagés à faire un suivi de la prévalence de leucose dans les réservoirs dans un délai d'environ cinq (5) ans. C'est Lactanet qui a le mandat de tester la prévalence de leucose à partir des échantillons de qualité

Les PLC dévoilent leur objectif de carboneutralité

Les PLC ont dévoilé leur objectif visant la carboneutralité pour la production laitière à la ferme d'ici 2050, avec un objectif intérimaire en 2030. Ils visent à atteindre l'objectif grâce à la réduction des émissions et à la compensation des gaz à effet de serre. D'autres stratégies comprendront des cibles qualitatives concernant les sols et les terres, l'eau, la biodiversité, les déchets et l'énergie. Pour y arriver, les PLC souhaitent entre autres s'appuyer sur le financement et les programmes fournis par les organisations environnementales et les initiatives gouvernementales.



Les spécialités

LES PRODUCTEURS DE BOVINS

Tendances du marché

Comme plusieurs autres secteurs, la production bovine a été touchée par la forte hausse du prix des intrants. Bien que certains programmes de gestion des risques aient été modifiés par les gouvernements pour répondre à ce contexte inflationniste, plusieurs producteurs ont vécu et vivent encore des enjeux de liquidités et de rentabilités. D'un autre côté, la reprise des services de restauration est une bonne nouvelle pour l'industrie de même que la reprise de la capacité d'opération « pré-Covid » des usines de transformation, et cela malgré la pénurie de main-d'œuvre pour ce secteur d'activité.

Le cheptel bovin aux États-Unis est dans une phase de contraction depuis 2019. En théorie, le recul de la production devrait conduire à des prix de marché plus fermes. D'un autre côté, la forte progression des prix à la consommation va probablement nuire à la demande des consommateurs nord-américains pour les produits du bœuf. Toutefois, la hausse des exportations vers l'Asie et le resserrement de l'offre à venir devraient soutenir le marché à moyen et long terme.

Dossiers et réalisations

Dans la dernière année, le conseil d'administration des Producteurs de bovins de la Capitale-Nationale-Côte-Nord s'est réuni à plusieurs reprises afin de discuter des sujets usuels soit l'état des marchés, les dossiers des agences de ventes, les programmes de sécurité du revenu, la sécheresse, l'inflation, la vaccination obligatoire du troupeau reproducteur avec protection foetale et les activités pour les membres. Des représentations politiques ont également été faites auprès des élus au sujet de l'actualisation de la rémunération de l'exploitant en ASRA et l'inflation.



Les spécialités

Plusieurs activités ont également été organisées pour les membres à l'automne 2021. En octobre, les Producteurs de bovins de la Capitale-Nationale-Côte-Nord ont organisé deux journées de formation et de démonstration sous le thème de : *En production bovine, comment faire autrement, en réponse à un marché en constante évolution*. Le premier événement s'est tenu chez M^{me} Dominique Dumas de l'entreprise À l'Herbe! Bouvillons de pâturage. Lors de cette activité, plusieurs thèmes ont été abordés dont l'adaptation des pratiques culturales face aux changements climatiques et la santé psychologique. Le second événement s'est déroulé à la Ferme Jean-Robert Audet où il a été question notamment du parcours de M. Audet, de la mise en marché des produits et des accidents de ferme en production bovine. Ces deux journées furent un très grand succès.

Par la suite, les Producteurs de bovins de la Capitale-Nationale-Côte-Nord ont pu reprendre leur traditionnelle tournée régionale. Rappelons que l'objectif de cette tournée est d'échanger avec les producteurs de bovins sur l'ensemble du territoire. Cette année, la tournée s'est déroulée sous la formule de visite de ferme. Les quatre entreprises suivantes ont accepté de nous recevoir pour cette tournée :

- La Ferme André Beaumont, à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- Le Ranch de la Côte, à Sainte-Anne-de-Beaupré
- La Ferme Nor-Dik Les Éboulements inc., aux Éboulements
- La Ferme Éric Deschênes, à Sacré-Coeur

Lors de ces visites, les éleveurs ont échangé avec les participants sur plusieurs thématiques, dont leurs parcours, l'alimentation de leurs animaux, leur régie de troupeau, leurs installations et leurs projets futurs. En fonction des entreprises visitées, certains sujets ont été abordés plus en profondeur que d'autres. Il a notamment été question de génétique, de conformation des animaux, des enjeux de la relève, de la manipulation des animaux, du bœuf durable, de la mise en marché des produits et de la vaccination.



Ferme Nor-Dik Les éboulement



Les spécialités

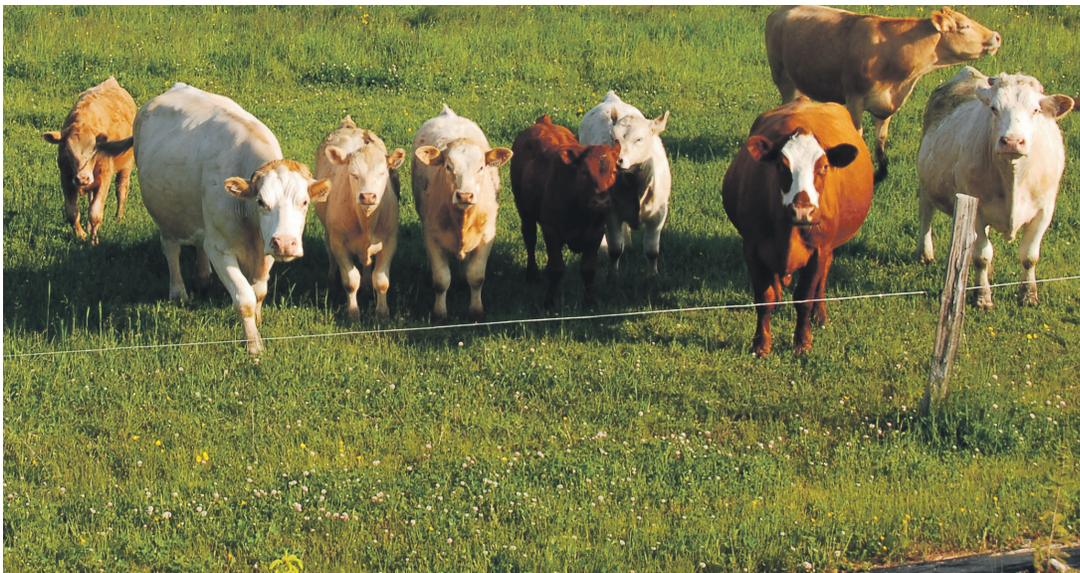
RAPPEL : À compter du 1^{er} août 2023, les veaux d'embouche commercialisés dans le Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec devront provenir d'un troupeau reproducteur ayant été vacciné avec la protection fœtale. Pour plus d'information, vous pouvez contacter votre vétérinaire ou consulter le feuillet d'information à l'adresse suivante :

http://bovin.qc.ca/wp-content/uploads/2021/07/BOV053_feuillet-Info-Circuit-FR_FINAL.pdf

Dossiers et réalisations

Plusieurs formations ont été offertes en ligne par les PBQ dans la dernière année. Vous pouvez les visionner sur la chaîne Youtube des PBQ.

Les producteurs de veaux d'embouche et de bouvillons dont les exploitations sont certifiées Verified Beef Production Plus (VPB+) peuvent désormais recevoir une prime pour les animaux admissibles et achetés par Cargill. Pour plus d'information sur le programme VBP+, vous pouvez communiquer avec M^{me} Nathalie Côté, ncote@upa.qc.ca.





Les spécialités

LA RELÈVE

L'Association de la Relève agricole de la Capitale-Nationale-Côte-Nord (RACNCN) a offert des bourses d'études à ses membres afin d'encourager la poursuite ou le retour aux études. Les bourses se déclinaient ainsi : 700 \$ pour une formation professionnelle, 800 \$ pour une formation collégiale et 1 000 \$ pour une formation universitaire. Ces bourses ont été remises le samedi 27 novembre 2021 lors d'une soirée réseautage au Grand Marché de Québec. Cette activité organisée par la RACNCN a été un franc succès. En plus des bourses d'études, le prix Christian Hébert a été remis à M^{me} Jacynthe Gagnon pour sa grande implication auprès de la relève agricole.

La RACNCN a octroyé un montant de 1 000 \$ sur trois ans afin d'assurer la pérennité des services de la travailleuse de rang ACFA/ Capitale-Nationale-Côte-Nord, M^{me} Myriam Lachance.

L'assemblée générale annuelle de la RACNCN a eu lieu en présence des membres et intervenants du milieu, le mardi 14 décembre 2021 à la Cité Agricole à Québec. Plusieurs relèves ont également participé à l'assemblée générale annuelle de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) le vendredi 4 mars 2022 en mode virtuel. La FRAQ a d'ailleurs souligné ses 40 ans d'existence lors de l'événement.

La RACNCN, en partenariat avec le Grand Marché de Québec, a offert au cours de l'été 2022 un emplacement pour que des relèves puissent promouvoir leur entreprise et bénéficier d'une belle visibilité. La RACNCN remettait un montant de 200 \$ à ses membres afin de défrayer les frais d'inscription et les frais de déplacement.



5185, rue Rideau
Québec (Québec) G2E 5S2
Téléphone : 418 872-0770
Télécopieur : 418 872-3386
Courriel : cncn@upa.qc.ca
Facebook : [@producteursagricolesCharlevoixEst](https://www.facebook.com/@producteursagricolesCharlevoixEst)

